



Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant des crédits complémentaires au budget 2022

No 14/2022 – séance du 3 octobre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En application des dispositions légales rappelées sous chiffre 2 ci-dessous, nous sollicitons l'octroi de crédits complémentaires au budget communal de l'exercice 2022.

2. Dispositions légales

L'article 84 du Règlement du Conseil communal (RC) du 21 juin 2014, dont la teneur reprend celle de l'article 11 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom – BLV 175.31.1), dispose que :

1. La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil en début de législature.
2. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

En l'espèce, le Conseil communal, au cours de sa séance du 4 octobre 2021 via le préavis n° 01-21, a accordé une autorisation générale à la Municipalité d'engager des dépenses d'un montant maximum de CHF 50'000.- par cas.

3. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont répartis en trois catégories :

1. Les crédits relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la séance du Conseil communal.
2. Les crédits complémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées.
3. Les crédits complémentaires liés à des opportunités de travaux.

4. Rubriques comptables concernées

1 Administration générale

Position 110 – Administration

➤ 110.301.01 Traitements : administration et exploitation

Budget : CHF 445'000

Crédit complémentaire demandé : CHF 10'000

Principe de régularisation : 2

Justification

Malgré le financement de 0.5 ETP qui représente CHF 36'700, destiné à renforcer le service de voirie, nous constatons un surcroît de travail très important, tant au niveau de l'administration que de l'exploitation. Cette surcharge est engendrée notamment par la gestion du PACom, les 10 ans de Montilliez, la police des constructions et les vagues de chaleur. Dès le mois d'avril, nous avons dû prendre des mesures urgentes au niveau du Greffe afin de le soulager de 10% du CH et ce dernier s'est vu renforcé d'autant. L'aide apportée à la voirie porte ses fruits car malgré l'absence de Sylvain Brandt pour cause de PCi, ce service a pu assumer toutes ses tâches à notre entière satisfaction.

➤ 110.317.00 Réceptions et manifestations

Budget : CHF 47'000

Crédit complémentaire demandé : CHF 15'000

Principe de régularisation : 2

Justification

Les coûts de la manifestation des 10 ans de Montilliez ont été évalués en 2021 sans les devis et offres. Cette manifestation s'est voulue à la hauteur de la volonté de la Municipalité d'offrir un anniversaire multi générationnel.

➤ 110.318.03 PECC (plan énergie et climat communal)

Budget : CHF 0

Crédit complémentaire demandé : CHF 15'000

Financement par fonds créé à cet effet : CHF 15'000

Principe de régularisation : 2

Justification

Comme annoncé lors de la séance législative du 20 juin 2022, la Municipalité a entamé des démarches afin de pouvoir travailler sur le PECC. Nous sommes accompagnés par une spécialiste du bureau Strategos SA. La demande de subsides a d'ores et déjà été validée par le Canton de Vaud et les fonds seront versés en 2023.

➤ 110.318.05 Honoraires et frais d'expertises

Budget : CHF 20'000

Crédit complémentaire demandé : CHF 10'000

Principe de régularisation : 2

Justification

Suite au refus du préavis municipal 11/2022 concernant la rénovation de l'Auberge de Poliez-le-Grand, le travail du BAMO effectué à ce jour devra être financé par le budget courant.

3 Domaines et bâtiments

Position 320 – Forêts

➤ 320.318.00 *Honoraires et prestations de services*
 Budget : CHF 10'000
 Crédit complémentaire demandé : CHF 15'000
 Principe de régularisation : 1

Justification

En date du 04.07.2022, la tornade a détruit 450 m³ de bois à Sugnens. Les travaux de remise en état ont débuté immédiatement à des fins sécuritaires. Lesdits travaux sont terminés.

Position 364 – Bâtiment la Lignée 1

➤ 364.314.01 *Entretien*
 Budget : CHF 8'000
 Crédit complémentaire demandé : CHF 5'000
 Principe de régularisation : 1

Justification

Des travaux de remise en état ont été effectués suite à plusieurs mutations de locataires.

4 Travaux

Position 451 – Déchèterie

➤ 451.311.04 *Achats de matériel et de machines*
 Budget : CHF 500
 Crédit complémentaire demandé : CHF 37'000
 Principe de régularisation : 1

Justification

Après environ 15 ans de bons et loyaux services, le compacteur à carton, acheté d'occasion, a dû être changé, eu égard à l'usure de son fond. Un nouveau compacteur neuf a été mis en service en mai 2022.

5. Récapitulation

Vue d'ensemble des modifications demandées par rapport au budget initial 2022 :

	<i>Budget 2022</i>	<i>Crédit demandé</i>	<i>Budget après crédit compl.</i>
	<i>Charges</i>		
110	CHF 465'000	CHF 50'000	CHF 515'000
320	CHF 10'000	CHF 15'000	CHF 25'000
364	CHF 8'000	CHF 5'000	CHF 13'000
451	CHF 500	CHF 37'000	CHF 37'500
	<i>Revenus</i>		
110	CHF 15'000 (alimentation par fonds spécial PECC)		

Situation du budget 2022 après validation des crédits complémentaires :

	<i>Budget 2022 validé</i>	<i>Nouveau budget</i>
Charges totales	CHF 7'772'099	CHF 7'879'099
Revenus totaux	CHF 7'680'655	CHF 7'695'655
Excédent de dépenses	91'444	CHF 183'444

6. Conclusion

Considérant ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la conclusion ci-après :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

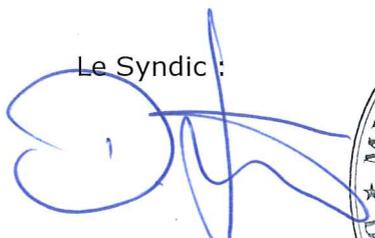
- vu le préavis N° 14/2022,
- oui le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

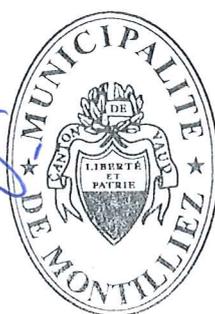
d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 107'000.- (cent sept mille) afin de couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2022.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Daniel Leuba



La Secrétaire :



Monique Pahud

Délégué municipal : Leuba Daniel